

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les **trente jours** de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les **quarante-cinq jours** de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la **Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal, (Québec) H2Y 1B6.**

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
Herman Brasserie Artisanale inc. A/S M. John Marcel Tremblay 101-955, chemin du Lac-Écho Prévost (Québec) J0R 1T0 Dossier : 55-30-3207	Demande d'un permis d'entrepôt (bière) aux fins de l'agent.	85 rue Des Grands-Lacs Saint-Augustin-de- Desmaures (Québec) G3A 1T5

Québec 

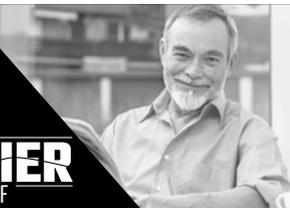
AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

Toute personne intéressée est priée de prendre note que l'Association des gens d'affaires de Neuville a l'intention de demander sa dissolution au Registraire des entreprises du Québec et, à cet effet, produit la présente déclaration en vertu de l'article 28 de la *Loi sur les compagnies*.

Johanne Martin, présidente

Quand vous cherchez des réponses à vos questions...

NOUS SOMMES LÀ! **COURRIER DE PORTNEUF**



AVIS PUBLIC

TAXE SCOLAIRE

Le **Centre de services scolaire de Portneuf** vous informe que l'envoi des comptes de taxe scolaire est le **5 AOÛT 2024** et que la date d'échéance est le **5 SEPTEMBRE 2024**.

Pour l'année scolaire **2024-2025**, couvrant la période du **1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025**, le taux de taxe sera de 0,09152 \$ du 100 \$ d'évaluation imposable.

Chaque unité d'évaluation a droit à une **exemption de taxe scolaire sur ses premiers 25 000 \$ d'évaluation**. Si votre propriété est évaluée à 25 000 \$ ou moins, vous ne recevrez pas de facture pour celle-ci. Cependant, vous pourrez consulter et imprimer votre facture à 0 \$ ainsi que vos factures des 3 dernières années à partir de notre site Internet.

Consultation de la taxe scolaire en ligne

Le montant de la taxe scolaire annuelle peut être consulté en accédant à notre site Internet www.cssportneuf.gouv.qc.ca en cliquant sur le lien **Taxation scolaire** de la section Accès rapide et sur le lien **Accès pour le contribuable**. Notez que les arrérages ne s'affichent pas sur la facture visionnée à partir du site Internet.

Lorsque le montant de la taxe scolaire de l'année courante est égal ou supérieur à 300 \$, il peut être payé en deux versements égaux, à la condition que le 1^{er} versement ait été effectué dans les délais requis. Autrement, le solde total du compte devient immédiatement exigible et il n'est plus possible de payer le compte en deux versements. Aucun relevé de compte ne sera expédié pour le 2^e versement dont la date d'échéance est le 4 décembre 2024.

MODES DE PAIEMENT :

- par la poste en utilisant l'enveloppe de retour jointe;
- dans la plupart des institutions financières (par Internet, au guichet, au comptoir).

Notez qu'il n'est pas possible de payer directement à nos bureaux.

Si vous n'avez pas reçu votre compte, veuillez communiquer avec le service de la taxation scolaire au **418 285-2600 poste 2**.

Nouveau propriétaire ou changement d'adresse

Tout changement d'adresse ou de propriétaire doit nous être communiqué par courriel à taxescolaire@cssportneuf.gouv.qc.ca. Il est de la responsabilité de chaque contribuable de s'assurer que la taxe scolaire de sa propriété soit payée à l'échéance, car toute facture échue porte intérêt.

Les heures d'ouverture du service sont de :
8h30-12h00 et 13h00-16h00, lundi au vendredi.

SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE PORTNEUF
499, ROUTE 138, SUITE 206
DONNACONA (QUÉBEC) G3M 0A9

Centre
de services scolaire
de Portneuf
Québec

PROTÉGEZ
CEUX QUI VOUS PROTÈGENT
RESPECTEZ LE CORRIDOR DE SÉCURITÉ



RRGMRP
Régie régionale de gestion des
matières résiduelles de Portneuf

APPEL D'OFFRES

PROJET: Aménagement de la cellule 4 – Partie 2 (mécanique de procédé et électricité)
DOSSIER: Lieu d'enfouissement technique de Neuville
715-04629TTAB

La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) recevra des soumissions pour l'aménagement de la cellule d'enfouissement technique no 4 – Partie 2 comprenant la fourniture et l'installation des équipements composant les stations de pompage de lixiviat et le raccordement de la conduite de refoulement des lixiviats au regard R-1 (existant).

Les soumissions devront parvenir à l'adresse ci-dessous mentionnée, sous enveloppe cachetée portant la mention « **Soumission – Aménagement de la cellule 4 – Partie 2** », et ce, au plus tard lundi le 16 septembre 2024 avant 10 h. Les soumissions seront ouvertes au bureau de la RRGMRP situé au 1300, chemin du Site à Neuville (Québec), le mardi 16 septembre 2024 à 10 h 00.

Les soumissions devront être déposées en trois (3) copies et accompagnées des documents suivants :

- Un cautionnement de soumission égal à dix pour cent (10%) du montant de la soumission, valide pour une durée de soixante (60) jours;
- Une lettre d'intention d'une compagnie d'assurances fournissant un cautionnement d'exécution des travaux ainsi que le paiement des matériaux et de la main-d'œuvre. Ces cautionnements doivent être égaux à cinquante pour cent (50 %) chacun du coût de la soumission, valides pour une durée de soixante (60) jours.

Les soumissions seront disponibles sur le site www.seao.ca à compter de mercredi le 21 août 2024.

Toute soumission qui sera reçue au bureau de la RRGMRP après l'heure ou la date mentionnée à l'avis public sera rejetée automatiquement par la RRGMRP.

La RRGMRP ne s'engage à accepter, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires. S'il est dans l'intérêt de la RRGMRP et que la légalité entre les soumissionnaires ne s'en trouve pas rompue, celle-ci peut passer outre à tout vice de forme ou défaut qu'elle juge mineur que peut contenir la soumission. Les soumissionnaires n'ont aucun recours à l'encontre de la ou des décisions de la RRGMRP prise(s) à cet égard.

Toute demande de renseignements devra se faire par écrit, à l'attention de Madame Annie Lefebvre, à l'adresse courriel suivante : annie.lefebvre@tetrattech.com. Aucun renseignement verbal obtenu relativement au devis ou au(x) addenda(s) n'engage la responsabilité de la RRGMRP. Toute question ou demande d'information, devra être faite, au plus tard, le mardi 9 septembre 2024 à midi (12 h).

Le présent appel d'offres est assujéti à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

Donnée à Neuville, 21 août 2024

David Loranger-King
Directeur général

15%

**Nous sommes
une coopérative.
Nos membres
annonceurs
paient moins cher.**

**de rabais,
ce n'est pas rien.**

COURRIER
DE PORTNEUF
Une équipe dynamique